



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Quatrième réunion du Comité consultatif

Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008

Rapport sur la mise en œuvre – Argentine

Les auteurs: Argentine

Nom de la Partie : RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Institution ayant recueilli les informations :

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
JEFATURA DE GABINETE DE MINISTROS DE LA NACION (Conseil des ministres de la République argentine)

Adresse postale : San Martín 451 (1004) Ciudad de Buenos Aires, Argentine

Téléphone : 541 4348 8356

Télécopie : 4348 8300/8600

Adresse électronique : opadin@ambiente.gov.ar

Le présent rapport a été préparé sur la base d'informations fournies par les organisations suivantes :

- Subsecretaría de Pesca y Acuicultura de la Nación
- Prefectura Naval Argentina
- Secretaría de Pesca de la Provincia de Chubut
- Subsecretaría de Turismo y Áreas Protegidas.
- Dirección General de Conservación de Áreas Protegidas de la Provincia de Chubut
- Instituto Antártico Argentino
- Universidad Nacional de Mar del Plata
- Universidad Nacional de la Patagonia
- Fundación Patagonia Natural
- Aves Argentinas

« La République argentine n'est pas en mesure de fournir des informations concernant les îles Malouines [Islas Malvinas/Falkland Islands], les îles de Géorgie du Sud [Islas Georgias del Sur/South Georgia Islands], les îles Sandwich du Sud [Islas Sandwich del Sur/South Sandwich Islands] et les espaces maritimes environnants parce que cette partie du Territoire argentin a été occupée illégalement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. »

1. Conservation des espèces

Aperçu des mesures prévues pour la mise en œuvre nationale au cours des trois prochaines années

Un Plan national sera préparé en vue de réduire la mortalité aviaire en Argentine. Ce Plan sera fondé sur le document « Mortalité incidente d'albatros et de pétrels liée aux pêches : vers l'élaboration d'un plan d'action national en Argentine » préparé par l'Universidad Nacional de la Patagonia Austral, l'Universidad Nacional de Mar del Plata, la Wildlife American Bird Conservancy (ABC) et la Wildlife Conservation Society. Ce document a été présenté aux autorités nationales au cours de l'atelier sur la « Conservation des oiseaux de mer » qui s'est tenu en novembre 2007¹

L'objectif était d'améliorer les capacités existantes de diverses organisations (gouvernementales, universitaires, scientifiques) afin de prendre les mesures requises dans le cadre du Plan d'action de l'ACAP. À cette fin, il sera tenu compte des résultats de l'atelier susmentionné.

Les programmes de formation continueront à être organisés à l'intention d'observateurs embarqués, et d'autres utilisateurs finaux seront inclus, comme des inspecteurs, des membres d'équipage, des tour-opérateurs, etc.

L'utilisation de mesures d'atténuation sur les palangriers sera réglementée.

Des ateliers seront organisés pour déterminer et donner un aperçu des zones importantes pour la conservation des oiseaux de mer en Argentine avec la participation des principales parties intéressées (ONG, universitaires et organisations gouvernementales).

Il sera procédé à des évaluations de la capture accessoire par les différentes pêches.

Mesures visant à éliminer, contrôler ou empêcher l'introduction d'espèces non indigènes dans les sites de reproduction

La loi n° 22.421 (loi nationale relative à la faune sauvage) dispose que l'Autorité nationale de mise en œuvre peut interdire l'importation, l'introduction et l'utilisation de spécimens vivants, de sperme, d'embryons, d'œufs d'incubation et de larves de n'importe quelle espèce susceptible de perturber l'équilibre écologique et de porter atteinte aux activités économiques ou d'entraver l'application de cette loi. L'article 116 du décret réglementaire n° 691/81 stipule que l'importation d'animaux sauvages vivants requiert l'autorisation préalable de l'Autorité de mise en œuvre. L'introduction de spécimens de nouvelles espèces exotiques dans le pays devra être précédée par une étude d'impact sur l'environnement conformément à la résolution SRNYAH n° 376/1997. L'Autorité de mise en œuvre de la loi susmentionnée est le ministère de l'Environnement et du Développement durable. (<http://www.ambiente.gov.ar/?aplicacion=normativa&agrupar=si&IdSeccion=3>).

En ce qui concerne l'introduction accidentelle d'espèces exotiques par les eaux de ballast, l'Argentine a signé en 2005 la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. Lorsqu'elle aura été ratifiée par la législation nationale, cette Convention sera obligatoire pour tous les navires dans tous les territoires maritimes et

¹ L'atelier sur la conservation des oiseaux de mer était organisé conjointement par le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le Sous-secrétariat national des pêches. Son objectif principal était de coordonner les futures mesures dans le cadre de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels entre les juridictions provinciales et la garde côtière et divers autres organismes.

fluviaux de la République argentine, la Prefectura Naval Argentina étant l'Autorité de mise en œuvre.

Rapport sur les exemptions éventuelles aux interdictions de capturer ou de nuire aux albatros et aux pétrels

Aucun n'a été capturé.

Utilisation et commerce

En Argentine, il n'y a ni utilisation ni commerce des albatros et des pétrels.

Stratégies / plans d'action pour la conservation d'une ou de plusieurs espèces

Mesures d'urgence

Ces mesures n'ont pas été nécessaires.

Programmes de rétablissement

Ces programmes n'ont pas été nécessaires.

Autres projets de conservation des espèces inscrites à l'ACAP

2. Conservation des habitats

Mesures (instruments et actions juridiques et d'intervention) destinées à mettre en œuvre la protection et la gestion des sites de reproduction, y compris la restauration des habitats.

L'Argentine ne fournira ces informations que pour la reproduction du pétrel géant (*Macronectes giganteus*) dans les colonies présentes dans la province de Chubut et l'Isla Grande de Tierra del Fuego, l'Antarctique et les îles de l'Atlantique Sud¹.

Deux sites de reproduction sont situés dans l'Isla de los Estados et dans l'Isla Observatorio de la province de Tierra del Fuego, l'Antarctique et les îles de l'Atlantique Sud. Ces îles ont été déclarées réserves provinciales écologiques, historiques et touristiques par la Constitution de la province.

En 2007, des progrès ont été accomplis en vue de l'établissement d'un Parc marin interjuridictionnel le long de la côte de la Patagonie du Sud. Bien que ce projet soit subordonné à l'approbation législative, il est déjà en bonne voie. Il sera géré conjointement par la province

¹ « La République argentine n'est pas en mesure de fournir des informations concernant les îles Malouines [Islas Malvinas/Falkland Islands], les îles de Géorgie du Sud [Islas Georgias del Sur/South Georgia Islands], les îles Sandwich du Sud [Islas Sandwich del Sur/South Sandwich Islands] et les espaces maritimes environnants parce que cette partie du Territoire argentin a été occupée illégalement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. »

de Chubut et les Parques Nacionales. Dans la province de Chubut, il comprendra 40 îles de l'océan Atlantique et représentera une zone importante pour les oiseaux de mer et les mammifères marins. Une de ces îles est l'Isla Arce y Gran Robredo, site de reproduction du pétrel géant.

Dans les colonies de reproduction de cette espèce situées à proximité des bases antarctiques de l'Argentine, le processus de gestion des déchets provenant de ces îles est en conformité avec le Plan de gestion des débris dans l'Antarctique qui présente les lignes directrices et procédures à suivre pendant tout le processus afin d'assurer la conformité avec chacun des principes contenus dans les Annexes III et IV du Protocole au Traité sur l'Atlantique relatif à la protection de l'environnement (Protocole de Madrid) et avec la législation nationale en vigueur. En outre, dans les colonies situées dans les Zones marines spécialement protégées (ZMSP) [SPMAs], tout le personnel participant aux activités scientifiques et logistiques est en règle avec les prescriptions actuelles (permis d'entrée et plan de gestion), tel qu'énoncé à l'Annexe V du Protocole de Madrid.

Évaluation de la situation de conservation du pétrel géant : Le Dr Flavio Quintana a été nommé représentant auprès de l'ACAP pour l'évaluation de la situation de conservation du pétrel géant à laquelle va procéder le Comité scientifique pour la recherche antarctique (CSRA) [SCAR].

Gestion durable des ressources marines vivantes qui fournissent de la nourriture aux albatros et aux pétrels

Une des principales ressources halieutiques de l'Argentine est le merlu commun (*Merluccius hubbsi*) et sa gestion et sa réglementation sont par conséquent de la plus haute importance en tant qu'élément de base des activités de la flottille argentine. Tout d'abord, l'établissement, en 1997, d'une grande saison de pêche interdite pour les chalutiers destinée à protéger l'aire de frai a entraîné une diminution importante des activités de pêche dans une zone d'environ 140 000 km² du plateau de la Patagonie centrale et du Nord.

Ensuite, depuis 2004, plusieurs résolutions ont été adoptées successivement dans le but principal de ne pas dépasser le maximum admissible de capture dans le cadre de la viabilité de ce secteur. Ces résolutions permettent des prises annuelles par navire, avec une répartition trimestrielle pour tenir compte de la saisonnalité des ressources, établissant ainsi différentes zones d'exploitation dans les pêches afin de diversifier l'effort de pêche.

Depuis 2008, les permis sont délivrés pour cinq ans, ce qui assure la prévisibilité et la surveillance de l'effort de pêche.

Gestion et protection des zones marines importantes pour les albatros et les pétrels

Comme il a été mentionné dans la Section 2 de ce rapport, le futur établissement d'un Parc marin interjuridictionnel le long de la côte de la Patagonie du Sud constituera un outil adéquat pour la protection des albatros et des pétrels.

3. Gestion des activités humaines

Rapport sur les déclarations d'impact sur l'environnement relatives aux albatros et aux pétrels

La loi générale sur l'environnement n° 25675 stipule que toute activité dans le territoire national susceptible de dégrader l'environnement ou tout élément de cette activité susceptible d'avoir un

effet négatif sur la qualité de vie de la population, doit faire l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement avant d'être mise en œuvre.

Il existe diverses normes sectorielles pour les évaluations de l'impact des travaux d'hydraulique et routiers, ainsi que pour les centrales thermiques et l'administration des parcs nationaux.

Mesures visant à réduire ou éliminer la mortalité incidente dans les pêches

La flottille commerciale de l'Argentine (652 navires) se divise en deux catégories principales en fonction de la zone d'activité : la pêche côtière et la pêche en haute mer. Il faut ajouter à cela 547 bateaux de pêche artisanale qui exercent leurs activités dans les eaux territoriales.

Selon les engins de pêche utilisés, les navires commerciaux peuvent être : des chalutiers qui pêchent un certain nombre d'espèces côtières, le merlu commun (*Merluccius hubbsi*), le lieu noir (*Pollachius virens*) et/ou le merlu à longue queue (*Macroronus magallanicus*) étant les principales espèces cibles ;

des palangriers qui ciblent la légine australe [Patagonian toothfish] , l'abadèche rose (*Gerypterus blacodes*) et la raie à nez jaune [yellow-nosed skate] ; les navires « tangonero » (hauturiers) qui pêchent la crevette, et les bateaux de pêche à la turlutte [jigger] qui se concentrent sur le calmar. La pêche à la palangre est celle qui a, jusqu'ici, fait l'objet du plus grand nombre d'études en ce qui concerne la capture accessoire d'oiseaux de mer ; certains chalutiers (des chalutiers armés pour la pêche au poisson frais pour la plupart et, plus récemment, des navires congélateurs) n'ont été évalués qu'à une époque récente.

Des mesures d'atténuation ont été mises à l'essai dans la pêche palangrière semi-pélagique, dont la cible principale est l'abadèche rose (*Gerypterus blacodes*), et dans la pêche au chalut du merlu commun. Ces deux pêches sont pratiquées dans le Golfe de Saint Georges (Province de Chubut) alors que la flottille palangrière exerce ses activités dans les eaux nationales.

Dans le cas de la première, on a mis à l'essai avec succès des lignes de banderoles simples et doubles, des bouées éclabousseuses, des appâts décongelés, la mise à l'eau nocturne et le lestage des lignes. Toutes ces mesures ont été mises à l'essai volontairement par les marins pêcheurs. La mortalité aviaire a été réduite de plus de 70 %. Des essais sont prévus à l'avenir pour confirmer l'efficacité des lignes à lestage intégré. Ce projet a été entrepris par l'Universidad Nacional de la Patagonia Austral, le CONICET, l'UNMDP et la société ARGENOVA, en collaboration avec le Dr G. Robertson (de la Division antarctique australienne). L'efficacité de modifications apportées à la configuration des palangres démersales a également été analysée en vue de réduire les niveaux de mortalité incidente (il s'agit d'un projet conjoint de l'Universidad Nacional de la Patagonia Austral et de l'Universidad Nacional de Mar del Plata).

Afin de réduire l'interaction des oiseaux avec les navires armés de chaluts de fond pour la pêche au merlu commun (*Merluccius hubbsi*), on a utilisé un dispositif qui consistait en un cône en plastique de 1 m de longueur et de 10 et 20 cm de diamètre, respectivement, placé à l'endroit où la mortalité avait été constatée. Cette conception expérimentale comportait une comparaison des prises « avec » et des prises « sans » le dispositif d'atténuation. Le nombre de contacts non mortels et mortels était considérablement inférieur dans les prises faites « avec » le dispositif. Ce projet a été entrepris par CENPAT, la Wildlife Conservation Society et le projet ARG/02/G31 « Consolidation et mise en œuvre du plan de gestion de la zone côtière de Patagonie pour la conservation de la biodiversité ». Cette conception a gagné en 2007 un des prix « Smart gear » décernés par le FMN [WWF]. Un autre projet conjoint en cours d'élaboration faisant intervenir divers organismes publics et ONG nationales étudie actuellement (entre autres variables) l'effet de la gestion des déchets sur l'interaction entre les chalutiers armés pour la pêche au poisson frais et les albatros sur le plateau argentin.

Les activités de pêche dans les eaux antarctiques et subantarctiques sont réglementées par la CCFFMA (Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique) [CCAMLR]. Les délégations argentines participant aux réunions annuelles de la Commission contribuent activement aux informations scientifiques concernant les mesures arrêtées par la Commission visant à réduire ou éviter la capture accessoire d'albatros et de pétrels.

Nous œuvrons actuellement pour une résolution imposant l'utilisation de dispositifs d'effarouchement conformément aux pratiques de la CCFFMA [CCAMLR] à tous les navires des différentes pêches – légine australe (*Dissostichus eleginoides*), abadèche rose (*Genypterus blacodes*) et raie à nez jaune (*Dipturus chilensis*).

Mesures prises pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU]

En 2003, le Sous-secrétariat des Pêches et de l'Aquaculture a mis en œuvre le système de localisation par satellite des navires de pêche, pour les navires mesurant plus de 25 mètres de long. À ce jour, le système est pleinement opérationnel, et est surveillé et administré par le Sous-secrétariat des Pêches et de l'Aquaculture. Le système est également accessible par les institutions suivantes : INIDEP, la marine argentine, la police navale argentine et les provinces maritimes. Ces provinces assurent la surveillance des navires de pêche opérant dans leurs zones de compétence respectives.

La couverture du système de surveillance par satellite est actuellement en train d'être étendue, pour la flottille de pêche commerciale, à 553 navires de pêche transportant des engins à bord, dont 282 en moyenne sont en activité quotidiennement. Il convient de noter que les bateaux de pêche artisanale ne sont pas inclus dans ce groupe. Ce système a permis de mieux administrer le comportement de la flottille en ce qui concerne les dates d'ouverture et de fermeture des pêches concernées et les zones interdites. Sur son site Web <http://www.sagpya.gov.ar/>, le Sous-secrétariat signale quotidiennement si les navires assujettis au système de surveillance par satellite sont en conformité avec les prescriptions en matière d'informations à communiquer, et énumère ceux qui sont en violation des prescriptions en matière d'informations à communiquer et ceux qui ont reçu l'ordre de rentrer au port pour cause de non-conformité.

En février 2008, le conseil fédéral des pêches a adopté la résolution n° 01/08 avec l'adoption du Plan d'action national visant à empêcher, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INDNR) [POA-IUU].

Il convient également de signaler que, pour se conformer aux prescriptions en matière d'activités de surveillance opérationnelles, le Sous-secrétariat des Pêches et de l'Aquaculture, en sa qualité d'autorité d'exécution, a mis en œuvre le SICAP (Système intégré pour la surveillance des activités de pêche) qui comporte les éléments suivants :

1. le système de localisation par satellite de la flottille de pêche nationale.
2. les informations satellitaires pour l'ensemble de la zone dans laquelle les navires de pêche étrangers opèrent en dehors des limites de la ZEE – ces informations sont obtenues auprès de l'agence CONAE ; et
3. les activités entreprises par la police navale, la marine et l'armée de l'air argentines, qui ont toutes de bâtiments de surface à leur disposition : (gardes-côtes et corvettes) et aéronefs (avions et hélicoptères) pour la surveillance de la pêche INDNR [IUU].

Mesures visant à réduire au minimum le déversement de polluants et de débris marins (avec renvois à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires [MARPOL])

L'Argentine a ratifié la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, la Convention MARPOL, (Annexes 73/78) et la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures – par les lois nationales n^{os} 21.947, 24.089 et 24.292 respectivement, la police navale argentine étant l'autorité d'exécution de ces lois.

Parmi les nombreuses activités de la police navale argentine liées à l'observation de ces lois, citons :

- La surveillance et l'inspection de tous les navires dont le tonnage est supérieur à 150 (tel que stipulé par la Convention MARPOL).
- Les activités visant à éliminer les polluants dans les eaux et sur les côtes avec l'aide du Service des gardes-côtes, du Service aéronautique et du Service de sauvetage, d'incendie et de la protection de l'environnement.
- La surveillance de la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures, l'objectif étant d'analyser les données de tous les déversements d'hydrocarbures, clandestins ou involontaires, dans les eaux.
- L'établissement d'un Centre de formation patagonien dans la province de Chubut, à des fins de formation et de recherche liées à la protection du milieu marin.

Mesures visant à réduire au minimum la perturbation des habitats marins et terrestres

4. Recherche et surveillance

Programmes de recherche en cours sur la conservation des albatros et des pétrels

Les principaux sujets de recherche en cours en Argentine relatifs à la conservation des albatros et des pétrels sont les suivants :

1. Les niveaux de mortalité incidente chez la légine australe (*Dissostichus eleginoides*), l'abadèche rose (*Genypterus blacodes*) et la raie à nez jaune (*Dipturus chilensis*), espèces ciblées par la flottille de palangriers argentins. En raison de cette mortalité, la durée de la surveillance et de la base de données a été portée à neuf ans (1999-2007).
2. Les relevés et analyses des niveaux d'interaction des albatros et des pétrels avec le chalutage côtier et le chalutage hauturier. Ces analyses, qui comprennent l'étude de la variabilité environnementale et opérationnelle (en particulier, la gestion des rejets) par rapport aux interactions et à la mortalité, sont en cours d'élaboration et devraient être achevées vers la fin de 2008 ; exploration des nouvelles possibilités d'atténuation ouvertes à cette flottille.
3. En 2008, nous avons commencé à étudier les interactions entre les albatros et les pétrels et la pêche du calmar à la turlutte.
4. Dans le cadre d'un programme postdoctoral entrepris par le Dr Sofia Copello (sous la direction du Dr M. Favero et du Dr F. Quintana), un projet est en cours d'élaboration sur la modélisation environnementale de l'interaction entre les oiseaux de mer et les pêches, le pétrel géant constituant la base de l'étude. Ce projet bénéficie de la coopération du Dr Geoff Tuck (CSIRO, Australie) et de l'hébergement à Hobart pour une période de deux mois, ainsi que du soutien financier de CONICET (billets d'avion) et de la collaboration du Secrétariat de l'ACAP (qui a mis à disposition l'appartement de l'ACAP à Hobart).
5. La taxonomie et l'évaluation de la spécificité des nématodes, parasite de la famille des Anisakidae chez les oiseaux de mer de la région de la péninsule de Valdés, dans la province de Chubut, en Argentine.
6. La surveillance de la santé des oiseaux de mer dans la province de Chubut, conjointement avec le réseau national d'assistance du SENASA (Service national de la santé des

animaux) dans le cadre de la surveillance épidémiologique de la grippe aviaire chez les oiseaux sauvages.

7. L'analyse de la mortalité aviaire dans la flottille côtière (chalutiers côtiers) dans la province de Buenos Aires. Institution participante : Le Musée des sciences naturelles Bernardino Rivadavia.
8. Les effets des pêches et l'utilisation des rejets. Institutions participantes : Le CENPAST (Centre national patagonien) et la Fondation « Patagonia Natural » [FPN].
9. L'écologie du pétrel géant (*Macronectes giganteus*). Institution participante : CENPAT.
10. L'écologie trophique des oiseaux antarctiques et sub-antarctiques. Institution participante : Universidad Nacional de Mar del Plata, Groupe des vertébrés.
11. L'écologie trophique des oiseaux de mer : implications pour leur conservation et la planification de zones marines protégées. Institution participante : CADIC (Centre de recherche scientifique du Sud).
12. Une enquête sur les juvéniles de pétrel géant dans deux colonies de Patagonie (Isla Arce y Gran Robredo, Province de Chubut). Institutions participantes : CENPAT/CONICET, Aves Argentinas, World Conservation Society.
13. L'écologie trophique des oiseaux de mer. Institution participante : Argentine Antarctic Institute.
L'évaluation et l'atténuation de la capture accessoire dans les pêches démersales (à la palangre) (navires de pêche au poisson frais et navires-congélateurs). Institution participante : Aves Argentinas.

Programmes d'observateurs chargés de surveiller la capture accessoire d'albatros et de pétrels

1. Surveillance des niveaux de mortalité incidente chez la légine australe (*Dissostichus eleginoides*), l'abadèche rose (*Genypterus blacodes*) et la raie à nez jaune (*Dipturus chilensis*), espèces ciblées par la flottille argentine de palangriers. En raison de cette mortalité, la durée de la surveillance et de la base de données a été portée à neuf ans (1999-2007).
2. Surveillance des niveaux d'interaction des albatros et des pétrels avec le chalutage côtier et le chalutage hauturier. Ces analyses, qui comprennent l'étude de la variabilité environnementale et opérationnelle (en particulier, la gestion des rejets) par rapport aux interactions et à la mortalité, sont en cours d'élaboration et devraient être achevées vers la fin de 2008 ; exploration des nouvelles possibilités d'atténuation ouvertes à cette flottille.

La province de Chubut a formé des observateurs à l'observation de l'interaction des oiseaux avec les pêches qui utilisent des protocoles déterminés. Ces informations sont traitées par CENPAST, dans le cadre de l'accord passé avec le ministère des Pêches de la province de Chubut.

Coordination des activités entre les programmes d'observateurs embarqués (1 national et 4 provinciaux), notamment la normalisation des protocoles, la formation des observateurs et le renforcement interinstitutionnel. Coordonné par la Fondation Patagonia Natural, Aves Argentinas et l'Institut A. Storni de biologie marine et halieutique, ainsi que les cinq programmes d'observateurs embarqués (Groupe d'intégration des programmes d'observateurs de l'Argentine – GIPOA).

5. Information et sensibilisation du public

Diffusion d'informations / formation des « publics utilisateurs », par ex., scientifiques, marins pêcheurs, organismes de conservation, décideurs

1. Cours de formation pour observateurs embarqués portant sur l'identification des oiseaux de mer capturés par les pêches (Aves Argentinas).
2. Publication d'une documentation technique – Plan d'action national pour la réduction de la mortalité incidente d'oiseaux dans les pêches, sous la direction du Dr. M. Favero et du Dr. P. Gandini, avec le soutien financier de l'American Bird Conservancy, l'Universidad Nacional de Mar del Plata, l'Universidad Nacional de la Patagonia Austral, CONICET, la Wildlife Conservation Society, et avec la collaboration de plusieurs chercheurs, organismes publics et ONG locales.
3. Publication d'un Guide photographique pour l'identification des oiseaux, entreprise par le programme marin de la Fundación Vida Silvestre Argentina [Fondation pour la protection des espèces naturelles]. Ce guide est distribué gratuitement aux observateurs dans tout le pays, grâce au financement de l'American Bird Conservancy.
4. Fiches d'identification des oiseaux dans le mer argentine. Il s'agit d'un outil destiné aux observateurs embarqués des pêches pour les aider à reconnaître les oiseaux de mer. (Aves Argentinas – Fondation Patagonia Natural).
5. « Recommandations pour le sauvetage d'oiseaux, de mammifères et de reptiles marins », Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2006. Ce manuel décrit les mesures à prendre en cas d'échouage ou de repérage de ces animaux le long des côtes argentines. Cours de formation à l'intention des fonctionnaires de la police navale argentine et des autorités provinciales compétentes dans ce domaine et qui utilisent le guide susmentionné comme guide (<http://www.ambiente.gov.ar/default.asp?IdArticulo=1212>).
6. Fiche d'information sur les oiseaux de mer dans laquelle sont énumérées les principales espèces susceptibles d'être rencontrées pendant les opérations de pêche dans le Golfe de Saint Georges (Province de Chubut). Ces informations sont destinées au secteur de la pêche (FPN et projet PNUD [UNDP] ARG/02/G31, et CENPAT).
7. Manuel sur le déversement d'hydrocarbures en mer et Manuel sur le déversement de produits dangereux, tous deux à l'intention des fonctionnaires et des exploitants qui exercent des activités techniques et opérationnelles en vue de la prévention et de la lutte contre le déversement d'hydrocarbures et/ou de substances liquides nuisibles ou potentiellement nuisibles dans les eaux territoriales (Prefectura Naval Argentina, 'ARG 02/018' Projet PNUD [UNDP], SAyDS).
8. Élaboration d'un projet de renforcement des capacités : Programme d'information des observateurs dans le cadre du Programme national pour observateurs de l'Équateur. L'Argentine (Environnement, INIDEP, Aves Argentinas), l'Équateur (Ministère de l'Environnement, Institut national des pêches, Aves y Conservación), et BirdLife International qui fournit les compétences et les fonds nécessaires à l'élaboration de ce cours, participent conjointement à ce projet.
9. Une base de données de tous les documents portant sur les oiseaux de mer et les pêches du Groupe des vertébrés (Universidad Nacional de Mar del Plata) a été fournie à Barry Baker (président du Groupe de travail sur la mortalité incidente) qui procède actuellement à la collecte de données et à l'organisation de la base de données de l'ACAP.
10. Nous sommes en train d'élaborer un programme de formation à l'intention de tous les inspecteurs embarqués (135 agents) pour leur permettre de faire rapport sur la mortalité incidente d'albatros et de pétrels pendant les opérations de pêche.

Diffusion d'informations au grand public

1. Collaboration à la traduction des évaluations d'espèce actuellement entreprise par l'ACAP – cette traduction sera disponible dans les trois langues officielles. Nous avons collaboré à la traduction du texte concernant l'albatros des Chatham et l'albatros timide. Nous poursuivrons cette collaboration avec le Chili.

2. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable a ajouté, sur son site Web, une section sur la conservation des albatros et des pétrels. Cette section a été préparée et est régulièrement mise à jour en collaboration avec Aves Argentinas (<http://www.ambiente.gov.ar/default.asp?IdArticulo=4162>).

Aves Argentinas est en train d'entreprendre des activités de diffusion dans le domaine de la conservation des oiseaux de mer à l'intention d'un public élargi. Ces activités ont pour but de fournir des informations sur les divers oiseaux présents dans la mer argentine et de sensibiliser davantage le public aux problèmes auxquels sont confrontés les oiseaux marins tant sur terre qu'en mer. À cette fin, on a eu recours à des articles et des interviews présentés dans les médias (radiodiffusion nationale, journaux, etc.), des articles d'information publiés dans des revues institutionnelles, tous fournis par des spécialistes argentins, ainsi qu'à des fiches techniques dans les médias régionaux de Patagonie et une section spéciale sur le site Web (www.avesargentinas.org.ar).

6 Mise en œuvre

Résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de décisions prises à des réunions antérieures des Parties

Conformément à la résolution 2.7 de la deuxième Réunion des Parties, des progrès ont été accomplis dans la mise à l'essai de mesures d'atténuation sur les palangriers et certains chalutiers (flottille hauturière pratiquant la pêche au merlu commun (voir point 3 plus haut).

Diverses réunions ont eu lieu entre des agences gouvernementales (nationales et provinciales), le secteur scientifique et les ONG dans le but de déterminer toutes les mesures nécessaires pour se conformer au Plan d'action de l'ACAP. On est parvenu à un consensus sur la nécessité d'élaborer un plan d'action pour réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels dans les pêches. L'Universidad Nacional de la Patagonia Austral, l'Universidad Nacional de Mar del Plata, la Wildlife American Bird Conservancy (ABC) et la Wildlife Conservation Society ont soumis aux autorités compétentes un document intitulé « Mortalité incidente d'albatros et de pétrels liée aux pêches : vers l'élaboration d'un plan d'action national en Argentine », sur lequel sera fondé le Plan d'action national.

On a répertorié les offres et les demandes² au titre du renforcement des capacités aux fins du rapport final de CC3 [AC3].

² Les offres et des demandes figurent à l'Annexe I du présent rapport sur la mise en œuvre de l'Accord.

ANNEXE I

CONTRIBUTION AU RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Capacités offertes

INTITUTION	PARTICIPANTS	PROBLÈMES
	Nom, prénom et adresse électronique	
Fundación Mundo Marino	Sergio Rodriguez Heredia	Réhabilitation d'oiseaux mazoutés
Aves Argentinas / AOP INIDEP Universidad Nacional de Mar del Plata-CONICET	Fabián Rabuffetti Gabriel Blanco Marco Favero	Formation d'observateurs embarqués aux problèmes relatifs à l'interaction entre les oiseaux de mer et les pêches, l'identification des oiseaux et conseils sur les protocoles d'enregistrement de la mortalité incidente.
Centro Nacional Patagónico CENPAT (CONICET)	Flavio Quintana	Écologie et conservation des albatros et des pétrels : techniques de recherche, analyse des données, mise en œuvre de la conservation.
CENPAT et Wildlife Conservation Society	Pablo Yorio	Techniques de recherche dans l'écologie et la surveillance démographique des oiseaux de mer Outils de conservation des oiseaux de mer. Techniques de recherche et surveillance de l'interaction entre les oiseaux de mer e les pêches.
Subsecretaría de Pesca y Acuicultura – Universidad Nacional de Mar del Plata	Dirección Nacional de Coordinación Pesquera/Dirección Nacional de Planificación Pesquera – Marco Favero	Formation des inspecteurs embarqués aux problèmes liés à la mortalité incidente.
Programme vétérinaire sur le terrain (Cono Sur) (Wildlife Conservation International)	Marcela Uhart	Techniques de détermination de l'état de santé et de contrôle de la santé, prélèvement d'échantillons, etc. pour les albatros et pétrels.

Détermination des capacités nécessaires à la réalisation des activités

ACTIVITÉS	RESSOURCES REQUISES
Détermination des niveaux maximaux admissibles de la capture accessoire pour chaque type de flottille. Élaboration de modèles démographiques	Avis d'experts (nationaux et/ou internationaux) en matière de modèles démographiques. Coût approximatif : 15 000 USD
Élaboration d'un plan de gestion pour deux zones protégées abritant des sites de reproduction d'albatros et de pétrels.	Financement d'ateliers. Avis d'experts. Coût approximatif : 10 000 USD
Élaboration de mesures d'atténuation pour les chalutiers	Financement et possibilité d'élaborer et de mettre à l'essai des mesures d'atténuation efficaces adaptées aux besoins des différents types de flottilles de pêche au chalut. Formation d'un chercheur dans le domaine de la conception expérimentale. Coût approximatif : 6 000 USD. Élaboration d'un projet d'évaluation de l'efficacité de mesures d'atténuation adaptées aux possibilités locales : 12 000 USD.
Mise en œuvre de mesures d'atténuation pour les palangriers.	Échange de vues avec des membres de l'équipage de palangriers qui appliquent actuellement des mesures d'atténuation compatibles avec les mesures à l'essai en Argentine. 5 000 USD (par marée/expert).